

Garantie limitée du micro-onduleur APsystems

Europe, Moyen-Orient, Afrique

Les Micro-onduleurs (les « Produits ») fournis par Altenergy Power System Europe B.V. (« APsystems »), dont la date d'achat initiale est postérieure au 1er mai 2021, sont couverts par la présente Garantie limitée d'APsystems (« Garantie limitée ») uniquement s'ils sont connectés en permanence à l'internet via une passerelles de communication (ECU).

- Pour des systèmes comportant plus de 4 modules PV : ECU-R, ECU-C ou toute autre ECU compatible.
- Pour des systèmes comportant jusqu'à 4 modules PV : ECU-B, ECU-R ou ECU-C ou toute autre ECU compatible.

Les Produits dont la date d'achat initiale est postérieure au 1er mai 2021 et qui ne sont pas connectés en permanence à l'Internet via une ECU recevront une Garantie légale de 2 ans, à compter de la date d'achat initiale des produits auprès d'APsystems.

Les « Produits » sont conçus pour résister à des conditions de fonctionnement normales lorsqu'ils sont utilisés à des fins initialement prévues conformément au Manuel de l'utilisation d'APsystems fourni avec le système. La présente Garantie limitée d'APsystems (« Garantie limitée ») couvre des Produits défectueux pour une période de dix (10) ans (la « Période de garantie ») à compter de la première des deux dates suivantes : (i) trois mois après la date d'achat initial du Produit auprès d'APsystems, ou (ii) la date d'enregistrement du Produit sur le portail EMA d'APsystems.

Lors de la réception du Produit, l'Acheteur doit formuler sans délai toutes observations et réserves qui s'imposent et en informer APsystems par écrit. À défaut de notification écrite adressée au Fournisseur au moins quinze (15) jours civils après la réception des Produits par l'Acheteur, il est présumé que les Produits sont fournis à l'Acheteur en bon état et répondent aux besoins de l'Acheteur.

Un Produit est considéré comme défectueux s'il est inutilisable en raison d'un défaut de matériau ou de fabrication, à condition qu'APsystems, après inspection, établisse l'existence de ce défaut (« Produit défectueux »).

Pour obtenir un service dans le cadre de la présente Garantie limitée, le détenteur de la Garantie doit se conformer aux procédures d'Autorisation de retour de marchandise (« RMA »), qui sont disponibles sur le site Web : www.APsystems.com.

Pendant la Période de garantie, APsystems, à sa discrétion, soit (1) réparera ou remplacera gratuitement le Produit défectueux, soit (2) remboursera au détenteur de la Garantie un montant égal à la valeur réelle du Produit défectueux au moment de la découverte du défaut. APsystems peut, à sa discrétion, utiliser des pièces neuves et/ou reconditionnées, et/ou des pièces de conception originale ou ultérieure, pour réparer ou remplacer le Produit défectueux. Si APsystems répare ou remplace le Produit défectueux, APsystems couvrira également les frais d'expédition du Produit de remplacement d'APsystems au client, mais pas le coût des droits ou taxes d'importation. (D'autres exclusions peuvent être applicables et sont listées dans les procédures RMA). La présente Garantie limitée ne couvre pas les frais d'expédition du Produit à APsystems, ni les coûts de main d'œuvre liés au retrait du Produit défectueux ou à la réinstallation du Produit réparé ou de remplacement, ni les dommages liés à l'expédition. Si APsystems répare ou remplace un Produit défectueux, la Garantie limitée continue sur le Produit réparé ou de remplacement pour le reste de la Période de garantie originale.

La Garantie limitée ne s'applique pas et APsystems ne sera pas responsable, de tout défaut ou dommage à tout Produit qui (1) n'a pas été acheté auprès d'APsystems ou d'une entité expressément autorisée par APsystems à revendre le Produit, ou (2) a été acheté auprès d'une boutique en ligne tierce non autorisée, ou (3) n'est pas connecté à l'internet via une ECU dans les 45 jours consécutifs suivant la date à laquelle le système PV a reçu l'autorisation de fonctionner de la part des autorités compétentes, et est connecté en continu à partir de cette date, ou (4) présente des usures normales, y compris la décoloration et les rayures, ou (5) a été déplacé de son emplacement d'installation d'origine, ou (6) a été démonté, altéré ou modifié de quelque manière que ce soit, ou (7) a été mal utilisé, négligé ou mal installé, ou (8) a été utilisé dans des conditions pour lesquelles le Produit n'a pas été conçu ou utilisé différemment de ce qui est indiqué dans le manuel de l'utilisation d'APsystems, ou (9) a été soumis, directement ou indirectement, à des circonstances au-delà du contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter : tremblements de terre, incendies, inondations, typhons, guerres, troubles civils ou militaires, actes de terrorisme, sabotage, émeutes, toutes circonstances au-delà du contrôle raisonnable et susceptibles de provoquer une interruption, une perte de fonction, une perturbation de la communication ou des problèmes de performance (matériel ou logiciel) ; intrusion d'eau, corrosion, infestations ; ou une tension d'entrée en dehors des paramètres indiqués dans les spécifications du Produit, qu'il s'agisse du réseau, de générateurs ou des impacts de foudre, ou (10) a été affecté par des dommages accidentels ou consécutifs causés par d'autres composants du système électrique dans lequel il est installé, ou (11) a fait l'objet de toute tentative de modifier ou de supprimer des marques d'identification d'origine (y compris la marque, le numéro de modèle ou le numéro de série).

La présente Garantie limitée ne couvre pas les coûts liés à la dépose, à l'installation ou au dépannage de tout composant des systèmes électriques du client. Pendant la Période de garantie, la présente Garantie limitée peut être transférée aux propriétaires ultérieurs du Produit après avoir rempli un « Formulaire de transfert de garantie » disponible sur le site Web d'APsystems, et après le paiement des frais de transfert nominaux indiqués sur ce formulaire.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUE LA SEULE ET EXCLUSIVE GARANTIE DONNÉE PAR APsystems, ET, LORSQUE LA LOI L'AUTORISE, TIENT EXPRESSÉMENT LIEU DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, STATUTAIRES OU AUTRES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, DES GARANTIES DE PROPRIÉTÉ, DE QUALITÉ, DE COMMERCIALISABILITÉ, D'ADÉQUATION À UNE FIN PARTICULIÈRE OU DE NON-CONTREFAÇON, OU DES GARANTIES RELATIVES À L'EXACTITUDE, À LA SUFFISANCE OU À L'ADÉQUATION DE TOUTE INFORMATION TECHNIQUE OU AUTRE FOURNIE DANS LES MANUELS OU AUTRES DOCUMENTS. EN AUCUN CAS, APsystems NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES, PERTES, COÛTS OU DÉPENSES SPÉCIALES, DIRECTS, INDIRECTS, ACCIDENTELS OU CONSÉCUTIFS, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE OU DÉLICTEUELLE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE PERTE ÉCONOMIQUE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ, OU TOUTE BLESSURE CORPORELLE.

Certaines juridictions n'autorisent pas les limitations ou exclusions sur les garanties implicites ou sur la limitation ou l'exclusion de certains dommages, de sorte que la (les) limitation(s) ou exclusion(s) ci-dessus peut (peuvent) ne pas s'appliquer. La présente Garantie limitée confère au client des droits légaux spécifiques, et le client peut avoir d'autres droits qui peuvent varier d'une juridiction à l'autre.

Altenergy Power System Europe B.V.

Karspeldreef 8,
1101 CJ, Amsterdam,
The Netherlands
info.emea@APsystems.com
emea.APsystems.com

L4.2EMEA © Tous droits réservés 09/23

